



RESTER A LA MAISON EN CAS DE MALADIE

En cas de maladie, ou de symptômes de maladie – fièvre, toux, maux de tête,... - l'élève devra rester à la maison. Ceci est également demandé dans le cas où une personne de la cellule familiale serait testée positive à la COVID-19. L'élève pourra suivre les cours de musique à distance durant cette période.

PORT DU MASQUE POUR TOUS DANS L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Sauf les enfants des classes d'éveil musical et les élèves de la classe de hip-hop 6-8 ans

Pour les activités où la pratique n'est pas possible avec le masque – saxophone, trompette, chant, hip-hop... - le masque pourra être enlevé le temps du cours et dans la salle de cours uniquement. Pour tout déplacement au sein du bâtiment, le masque est obligatoire.



LAVAGE DES MAINS

Dès l'entrée à l'école de Musique lavage systématique des mains pour tous.

De la solution hydro-alcoolique est disponible dans chaque salle, elle est à utiliser avant et après la manipulation d'un instrument de musique, de se placer au clavier du piano...

RESPECT DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

Dans les salles de cours, respect de la distanciation physique entre les élèves, avec le professeur...



ATTENTE AVANT LE COURS

Attente en face de la porte de la salle de cours si celle-ci est fermée. C'est le professeur qui ouvre la porte pour laisser sortir un élève avant de faire rentrer l'élève suivant. Une salle est mise à disposition pour les attentes éventuelles entre 2 cours.



LES ACCOMPAGNATEURS NE RENTRENT PAS DANS L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Les accompagnateurs laissent les enfants à la porte de l'école et les recherchent à cette même porte.

PAS DE PRÊT DE MATÉRIELS

Crayon, gomme, baguette de batterie, colophane, partitions... il ne faut rien oublier car le professeur ne pourra pas en prêter.

